

La Passerelle

Éditorial



[Johanne Pomerleau,](#)
[Présidente FPPE\(CSQ\)](#)

CETTE ANNÉE, FÉLICITEZ-VOUS!

Malgré une température glaciale, j'espère que vous avez passé des fêtes chaleureuses avec celles et ceux que vous aimez. L'année 2018 débute à peine et je suis certaine que celle-ci sera remplie de multitudes de projets et de défis. Je vous souhaite l'énergie et la santé pour faire face à ceux-ci avec optimisme et détermination. Pour 2018, je vous encourage à regarder tout le travail que vous faites, tous les jeunes que vous aidez, tous les dossiers que vous réglez et à oublier ce que vous n'arrivez pas à faire, faute de temps et de moyens. Ce travail «en attente» occupe souvent toutes nos pensées et nous donne l'impression de ne jamais en faire assez, alors qu'en nous concentrant sur ce que l'on accomplit, notre travail nous paraît moins lourd et beaucoup plus satisfaisant. Et du travail, vous en abattez beaucoup! Et celui-ci fait la différence!

À la FPPE, l'année 2018 apportera son lot de défis que nous continuerons à relever avec détermination et fierté ayant toujours le même objectif; défendre et promouvoir le travail de tous les professionnels de l'éducation.

Cette Passerelle est consacrée aux dossiers d'action professionnelle qui occupent une place de plus en plus importante à la FPPE. Je vous invite également à lire "[CSQ Le Magazine](#)" dans lequel vous retrouvez très régulièrement des articles concernant des professionnels de diverses formations. La FPPE travaille étroitement avec la CSQ afin de promouvoir nos professions dans ce magazine qui rejoint plus de xx lecteurs.

Bonne lecture et bonne année 2018

Dans ce numéro :

Éditorial	1
COSP	2
Partenariats	2
Les ressources matérielles	3
Le financement des CS	3
L'institut d'excellence en éducation	4
La 1ère transition scolaire	4

Grands dossiers

L'Action professionnelle

Sophie Massé, vice-présidente, FPPE(CSQ)

Marie-Eve Quirion, Conseillère en Action professionnelle

CONTENUS OBLIGATOIRES EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (COSP)

Les commissions scolaires procèdent cette année à la mise en œuvre des **contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle (COSP)** au 3e cycle du primaire.

Au moment de l'annonce de cette mise en œuvre, la FPPE avait mis en garde le ministère contre le désir de régler le problème du manque de services en orientation par ces contenus obligatoires. En effet, les services professionnels en orientation sont presque totalement absents de nos écoles primaires au Québec. Et au secondaire, leur nombre est clairement insuffisant. Le ratio moyen atteint désormais 2 200 élèves par conseiller en orientation (CO). Pourtant, les besoins sont criants.

On retient d'ailleurs, des projets pilotes réalisés en 2016-2017, que pour atteindre les objectifs des COSP, il est important que des professionnelles et professionnels de l'orientation soient étroitement associés.

La FPPE fait actuellement un suivi auprès des membres responsables de l'implantation des COPS dans différentes commissions scolaires du Québec et constate que la situation varie énormément d'un milieu à l'autre. Là où il y avait une ressource dédiée à *l'Approche orientante*, il y a maintenant une ressource COSP, cependant, dans la plupart des cas, aucune ressource n'a été ajoutée.

Certains professionnels du secondaire ont vu leur charge de travail augmenter afin d'y inclure l'accompagnement des enseignants au primaire. Bien que nécessaire, cet accompagnement qui prend souvent la forme d'une formation ne sera pas suffisant pour répondre aux besoins et attentes des milieux, dont des outils qui sont à développer. Le personnel professionnel questionné s'inquiète du peu de continuité entre le primaire et le secondaire. Bref, sans accompagnement, les objectifs risquent de ne pas être atteints.

La FPPE et ses syndicats affiliés poursuivent le travail de représentation tant auprès des commissions scolaires que du ministère de l'Éducation.

PARTENARIATS

Le cas des Carrefours Jeunesse Emploi (CJE)

Le 1er novembre 2017, se tenait une rencontre des représentants du réseau des Carrefours Jeunesse Emploi (RCJE) et des représentants de la CSQ et de la FPPE. L'objectif était de discuter des partenariats, notamment de l'offre de services des CJE en milieu scolaire. Sachant que les CJE se font de plus en plus insistants pour offrir des services dans les établissements, nous avons rappelé que les projets proposés doivent s'effectuer dans une perspective de complémentarité et non de remplacement des services publics donnés par le personnel de la commission scolaire.

Nous avons également expliqué que les syndicats de la FPPE ont adopté un plan d'action visant à clarifier le rôle des ressources du Carrefour jeunesse emploi dans le cadre de partenariats avec la commission scolaire et pour que soient respectés les champs de compétences exclusifs et les tâches prévues au plan de classification des professionnelles et professionnels des commissions scolaires. La démarche vise tant à protéger les services publics qu'à défendre les droits des professionnelles et professionnels des commissions scolaires.

La CSQ a d'ailleurs produit [un outil sur la question des partenariats intitulé "Partenariat en milieu scolaire: Attention à la sous-traitance"](#). On y propose des actions telles que d'interpeler, de concert avec les autres organisations syndicales, les commissions scolaires, les directions d'établissement et les conseils d'établissement afin de faire de la sensibilisation et les mises en garde qui s'imposent.

Vous êtes témoins de situations de ce genre avec des CJE ou d'autres organismes? N'hésitez pas à en informer votre syndicat.

PARTENARIATS EN MILIEU SCOLAIRE
**ATTENTION À LA
SOUS-TRAITANCE**

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

En suivi d'une recommandation adoptée au dernier congrès, la FPPE souhaite mieux connaître les réalités du travail du personnel professionnel associé aux ressources matérielles. Il y a d'ailleurs plus de 100 architectes et ingénieurs qui travaillent au sein des commissions scolaires.

Il s'agit d'un enjeu d'actualité. En raison de l'état de vétusté des bâtiments, le gouvernement n'a plus le choix d'investir pour préserver ce parc immobilier. D'ailleurs, dans le cadre de la Politique sur la réussite éducative, le Ministère s'est engagé à « Lancer un plan d'action sur les infrastructures scolaires ». À cela s'ajoute le projet LAB-ÉCOLE de Ricardo Larrivée, Pierre Lavoie et Pierre Thibeault, qui souhaitent « rêver l'école de demain ».

Pour valoriser le travail du personnel professionnel, la FPPE a rencontré des professionnelles et professionnels de quatre commissions scolaires au printemps dernier pour mieux comprendre les besoins et principaux enjeux. La question de la juste reconnaissance salariale et des difficultés d'attraction et de rétention de personnel ont été particulièrement abordées.

En septembre 2017, un sondage en ligne a également été envoyé par les syndicats aux membres concernés. L'objectif était de documenter le profil du personnel, les tâches réalisées, les changements qui s'opèrent et de faire ressortir les principales problématiques. L'analyse du sondage est en cours.

La FPPE a également rencontré les architectes et ingénieurs de la commission scolaire Marie-Victorin, qui a été choisie en raison de la dynamique d'équipe positive qu'on y retrouve. En effet, ces personnes ont mentionné que, de façon générale, elles se sentent reconnues (une direction qui connaît le travail), le travail d'équipe est valorisé, elles jouissent d'une autonomie professionnelle et des projets stimulants et innovants sont développés. Voilà des conditions gagnantes à promouvoir.

Ce printemps, la FPPE va produire un rapport prenant en considération les différentes facettes de ce dossier et proposera aux syndicats l'adoption de recommandations. [D'ici là, nous vous recommandons la lecture du dossier sur les infrastructures scolaires qui vient d'être publié dans CSQ Le Magazine.](#)

LE FINANCEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Dans quelques mois, le budget (pré-électoral) du gouvernement sera déposé. Nous le suivrons avec intérêt et nous sommes en droit d'espérer des ajouts de ressources significatifs pour le personnel professionnel des commissions scolaires. En effet, dans le cadre de la mise à jour économique de novembre dernier, le gouvernement a annoncé un ajout de ressources de 12M\$ supplémentaire pour 2017-2017 (150 ETC) et 40M\$ récurrent pour 2018-2019 (500 ETC) pour des « spécialistes dans les écoles, dont des orthophonistes et des orthopédagogues ». Il s'agit d'une excellente nouvelle, mais encore faut-il que les mesures en découlant soient protégées.

En effet, au-delà des promesses budgétaires, c'est par les règles budgétaires que nous savons comment se concrétise l'utilisation des sommes allouées. La FPPE déplore que de nombreuses mesures budgétaires soient désormais décentralisées, ce qui nuit considérablement à l'organisation cohérente des services professionnels. Les règles budgétaires amendées cet automne ont apporté deux changements significatifs. D'abord, l'élimination de l'étape de la validation de clientèle EHDA ([voir la passerelle précédente](#)), mais aussi un nouveau modèle d'imputabilité pour les mesures budgétaires décentralisées. En juin prochain, les directions d'établissement devront en effet produire une reddition de compte pour chaque mesure décentralisée comprenant la description du ou des projets, le transfert de ressources entre mesures, les catégories d'emplois concernés et les ETC utilisé pour chaque projet.

Enfin, soulignons que dans son plus récent rapport, la Vérificatrice générale du Québec a entre autres critiqué que les paramètres de calcul des allocations pour les services éducatifs ne reflètent pas suffisamment les besoins des milieux et que le Ministère ne tient pas suffisamment compte des besoins et des particularités des commissions scolaires lors de l'établissement de la subvention de fonctionnement. Doit-on s'attendre à des changements dans le mode de financement des commissions scolaires ? C'est à suivre.

L'INSTITUT D'EXCELLENCE EN ÉDUCATION

La FPPE a contribué aux Consultations publiques sur la création d'un institut national d'excellence en éducation par la réalisation d'un [mémoire](#), en plus de participer au mémoire de la CSQ.

La FPPE a exprimé l'intérêt des membres pour le développement et l'appropriation des meilleures pratiques éducatives et le transfert des connaissances issues de la recherche. Nous avons cependant rappelé que l'implantation de nouvelles pratiques doit d'abord prendre en compte les réalités des milieux et qu'un niveau adéquat de soutien (formation, accompagnement, ajout de ressources) doit être assuré. De concert avec la CSQ, des mises en garde au sujet des risques importants de dérives qu'implique la quête de la standardisation des pratiques en éducation ont également été émises.

Selon le document de consultation, un des trois objectifs de l'institut serait de « contribuer à la formation et à l'accompagnement des intervenants au regard des meilleures pratiques ». La FPPE a donc tenu à souligner le travail important que réalisent les conseillères et conseillers pédagogiques (CP) à cet effet. Le rôle d'accompagnement que jouent les CP est complexe, il doit se faire dans un contexte de respect et de confiance. Ils agissent comme interface entre le milieu de la recherche et le milieu scolaire. Comme la recherche en éducation évolue rapidement, les CP sont en état de veille et doivent analyser l'intérêt, les possibilités d'adaptation et d'application, mais aussi les limites des recherches en fonction de la réalité de leur milieu. Pour ce faire, les CP ont eux aussi besoin des conditions nécessaires pour assurer leur propre développement professionnel.

La FPPE a conclu son mémoire en recommandant au groupe de travail de repenser le projet d'institut à la lumière des différentes critiques émises, qu'elles proviennent des représentants du personnel scolaire ou de nombreux acteurs du milieu de la recherche. Il est nécessaire de partir des besoins exprimés par les intervenantes et intervenants qui sont au cœur de l'action, et ce, pour atteindre l'objectif principal qui est la réussite des élèves.

LA PREMIÈRE TRANSITION SCOLAIRE

Lors du Conseil général de la CSQ qui se déroulait à Québec du 13 au 15 décembre, les délégués ont adopté des recommandations visant à « *revendiquer auprès du ministère de formaliser la coordination des mesures pour soutenir la première transition scolaire* ». Et ce, principalement « *en s'appuyant sur l'expertise du personnel scolaire déjà développée en matière de travail d'accueil, de soutien à la compétence parentale et de dépistage et d'intervention précoce* ». De plus, la CSQ « *revendiquera auprès des ministères concernés les ressources humaines et financières, les moyens et les conditions d'exercice nécessaires à une première transition de qualité.* »

La transition scolaire est un enjeu des plus présents dans le débat public. Plusieurs personnes des milieux de la recherche et de la pratique confirment qu'une première transition réussie est un facteur de protection important et contribue à l'augmentation des chances de réussite éducative. La Commission sur la petite enfance recommande d'ailleurs dans son rapport de consolider la cohésion et la complémentarité entre tous les acteurs impliqués en petite enfance pour favoriser une meilleure transition. Dans la politique éducative du ministère de l'Éducation, dévoilée en juin 2017, plusieurs éléments font référence à la première transition scolaire. On y retrouve d'ailleurs l'engagement suivant : « *Le gouvernement ajoutera dans chaque école primaire du Québec une intervenante ou un intervenant spécialisé pour assurer la liaison entre l'élève, sa famille et d'autres intervenants significatifs.* »

La CSQ devrait donc présenter très prochainement au ministère les revendications adoptées par les délégués au Conseil général concernant la première transition scolaire.

[Pour lire le document présenté en Conseil général « Pour une première transition scolaire de qualité et réussie »](#)



FPPE

LA PASSERELLE
Volume 29, numéro 4
Janvier 2018
Publication de la Fédération des professionnelles
et professionnels de l'éducation du Québec (CSQ)

Siège social:
9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3
Téléphone: (514) 356-0505
Télécopie : (514) 356-1324

Coordination de l'information :
Johanne Pomerleau
Mise en page :
Marie Fahmi